REGLEMENT DES ETUDES

MED3

Année universitaire 2023-2024

1. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

1.1 FORMATION THEORIQUE

Les enseignements sont organisés en 2 semestres (MED3-S1 et MED3-S2), sanctionnés chacun par un examen.

La formation comprend des unités d'Enseignements Thématiques (ET), des unités d'Enseignements Intégrés (EI), des unités d'enseignement clinique, des unités d'Enseignements à Choix Libres (ECL) et des Enseignements Dirigés (ED).

Les **ET** sont dispensées au MED3-S1 et au MED3-S2. L'unité d'enseignement « Initiation au Raisonnement Clinique » est dispensée au MED3-S1. Les unités d'enseignement « Génétique médicale », « Biopathologie tissulaire », « Consolidation du Raisonnement Clinique » et « Lecture Critique d'Article » sont dispensées au MED3-S2. L'unité d'enseignement « Anglais » est dispensée aux MED3-S1 et MED3-S2.

Les El sont organisés en ½ journées thématiques mêlant des enseignements fondamentaux à l'enseignement de la séméiologie. Les unités d'enseignement « Appareil digestif », « Appareil respiratoire », « Revêtement cutané », « Urologie-Néphrologie » sont dispensées au MED3-S1. Les unités d'enseignement « Système neurosensoriel et Psychiatrie » et « Tissu sanguin » sont dispensées MED3-S2.

Les **UE cliniques** « Cardiovasculaire » et « Orthopédie – Traumatologie- Rhumatologie » sont dispensées au MED3-S2

Les **ECL** (Cf. site internet de la faculté/moodle) et les **ED** sont répartis sur les 2 semestres. Une UE théorique de **Master 1** peut valider un ECL.

Les séances d'Initiation au Raisonnement Clinique (MED3-S1) et de Consolidation du Raisonnement Clinique (MED3-S2) ont lieu au pôle formation et sont organisées sous forme de séances interactives de 1h45, une fois par semaine, le mardi de 18h15 à 20h00. Les étudiants sont répartis en groupes, sous la responsabilité de moniteurs de clinique et de conférenciers. La présence des étudiants aux séances est obligatoire.

1.2 FORMATION PRATIQUE

1.2.1 Stage clinique d'initiation aux fonctions hospitalières

Des stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières sont dispensés au MED3-S1 et au MED3-S2 sous la responsabilité des chefs de service. Chaque étudiant bénéficie d'un stage temps plein (toute la journée) de deux semaines consécutives à raison de 4 jours par semaine au MED3-S1 et de deux semaines non consécutives de 5 jours au MED3-S2. Ces stages sont organisés sur le centre hospitalo-universitaire et les centres hospitaliers périphériques de la région Hauts de France. Ils sont obligatoires.

1.2.2 Séances d'apprentissage aux gestes « PRESAGE »

Des séances d'apprentissage aux gestes sont dispensées au cours **des MED3-S1 et MED3-S2 au pôle recherche** de la Faculté de Médecine. La présence des étudiants à PRESAGE est **obligatoire**.

Les séances (de 1h30 à 2h chacune) d'enseignement d'apprentissage des gestes techniques sont organisées et dispensées selon un calendrier programmé.

1.2.3 UE COMPETENCE - Raisonnement clinique

Des séances sont dispensées au **pôle formation** de la Faculté de Médecine **au MED3-S1.** La présence des étudiants aux séances est **obligatoire**.

1.3 SERVICE SANITAIRE

Le décret du 12 juin 2018 impose un service sanitaire pour les étudiants en 3^{ème} année de médecine à partir de la rentrée universitaire 2018-2019. L'objectif de ce service sanitaire est **d'initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire** puis de permettre **la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire** en luttant contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé et en favorisant l'interprofessionnalité.

Plusieurs thématiques ont été retenues :

- Santé mentale
- Santé sexuelle, sexualité, contraception
- Addictions
- Santé et environnement
- Ecole du dos
- Gestes qui sauvent
- Vaccinations
- Hygiène bucco-dentaire
- Alimentation, activité physique
- Mort subite
- Hôpital des nounours
- Sommeil

Le service sanitaire sera effectué auprès du **public des établissements scolaires** : écoles primaires, collèges, lycées de la région Nord-Pas de Calais et de certaines entreprises.

Il comprend des journées de formation, de préparation et d'intervention sur le terrain ainsi que d'un jour de retour d'expérience.

1- Au 1^{er} semestre :

- Formation commune à la santé publique et à l'animation de groupes une journée
- Formations thématiques trois journées

2- Au 2ème semestre :

- Actions sur le terrain six journées
- **Préparations des actions de terrain** deux journées
- Retour d'expérience une journée

1.4 CORRESPONDANTS DE DISCIPLINES

ENSEIGNEMENTS THEMATIQUES			
ANGLAIS	Professeur E. KIPNIS		
BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE	Professeur X. LEROY		
CONSOLIDATION DU RAISONNEMENT CLINIQUE	Docteur G. LEFEVRE		
GENETIQUE	Professeur F. PETIT		
INITIATION AU RAISONNEMENT CLINIQUE	Docteur O. LE ROUZIC		
LECTURE CRITIQUE D'ARTICLE	Professeur F. RICHARD		
ENSEIGNEMENTS INTEGRES			
APPAREIL DIGESTIF	Professeur G. PIESSEN		
APPAREIL RESPIRATOIRE	Professeur A. SCHERPEREEL Docteur O. LE ROUZIC		
UROLOGIE - NEPHROLOGIE	Professeur F. GLOWACKI Professeur A. VILLERS		
REVETEMENT CUTANE	Professeur D. STAUMONT Professeur L. MORTIER		
TISSU SANGUIN	Professeur S. SUSEN Docteur A. RAUCH		
SYSTEME NEURO SENSORIEL ET PSYCHIATRIE	Professeur P. DERAMBURE		
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES			
UE CARDIO-VASCULAIRE	Professeur N. LAMBLIN		
UE ORTHOPEDIE – TRAUMATOLOGIE - RHUMATOLOGIE	Professeur J. PACCOU Professeur H. MIGAUD		

ENSEIGNEMENTS DIRIGES		
ANGLAIS	Professeur E. KIPNIS	
GENETIQUE	Professeur F. PETIT	
HISTOLOGIE	Docteur A. SHARIF	
HEMATOLOGIE	Professeur C. PREUDHOMME	
PHARMACOLOGIE	Docteur T. OUK	
ENSEIGNEMENTS A CHOIX LIBRES		
CF MOODLE		

2. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

2.1 DISPOSITIONS GENERALES

L'année de MED3 est divisée en deux semestres MED3-S1 et MED3-S2 qui font l'objet d'une validation **séparée**.

La validation d'un semestre repose sur la validation séparée de la formation théorique et de la formation pratique délivrées à chaque semestre.

Le déroulement des épreuves de contrôle des connaissances théoriques en **première session** fait donc l'objet de **deux périodes** par an, l'une à l'issue du MED3-S1 et l'autre à l'issue du MED3-S2. La seconde session de **rattrapage** a lieu en **une seule période** (pour MED3-S1 et MED3-S2).

En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions par unité d'enseignement (UE) par année d'inscription.

Un étudiant est autorisé à passer en DFASM, dès lors que les semestres MED3-S1 et MED3-S2 sont validés, aucune dette n'est possible.

En revanche, à l'issue de la session de rattrapage un étudiant ajourné amené à redoubler le MED3 peut conserver le bénéfice d'un semestre validé (MED3-S1 ou MED3-S2) et du Passeport de Séméiologie clinique MED3 portant sur les El du MED3-S1 et/ou MED3-S2 selon le principe de la capitalisation ; cependant, les UE précédemment validées d'un semestre non validé ne peuvent pas être capitalisées.

Cas particulier : un étudiant amené à redoubler le second semestre du MED3, devra repasser les enseignements intégrés "Immunopathologie et Immunointervention" et "Nutrition" non validés lors de l'année universitaire 2022-2023. L'Immunopathologie et Immunointervention sera évaluée lors de la session prévue pour les MED2. La nutrition fera l'objet d'une épreuve spécifique. La validation de ces UE supplémentaires est indépendante de la maquette pédagogique du MED3.

Les UE du **MED3-S1** comprennent **2 UE** théoriques de type enseignements thématiques (ou ET), **4 UE** théoriques de type enseignement intégré (ou EI), **1 UE** théorique de type enseignement à choix libre (ou ECL), soit un total de **7 UE** théoriques.

Les UE du MED3-S2 comprennent 5 UE théoriques de type enseignements thématiques (ou ET), 2 UE théoriques cliniques, 4 UE théoriques de type enseignement intégré (ou EI), 1 UE théorique de type ECL, soit un total de 10 UE théoriques.

Des séances d'enseignement d'apprentissage des gestes « **PRESAGE** » se déroulent pendant le MED3-S1 et le MED3-S2 et la présence des étudiants y est **OBLIGATOIRE**.

L'**UE de Compétence - Raisonnement clinique de MED3** se déroule en deux parties indépendantes sur le MED3-S1 et le MED3-S2 et doit être **IMPERATIVEMENT** validée pour le passage en année supérieure.

L'**UE Stage de MED3** se déroule pendant le MED3-S1 et le MED3-S2 et doit être **IMPERATIVEMENT** validée pour le passage en année supérieure.

En cas de redoublement des deux semestres du MED3, l'étudiant ne peut pas conserver le bénéfice de la validation de Présage, de ses stages hospitaliers et de l'UE Compétence. Il conserve la validation du module santé et environnement.

En cas de redoublement avec invalidation du MED3-S1 et validation du MED3-S2, l'étudiant ne peut pas conserver le bénéfice de la validation de son stage hospitalier et de l'UE Compétence du S1 mais conserve le bénéfice de la validation de Présage et du module santé et environnement.

En cas de redoublement avec validation du MED3-S1 et invalidation du MED3-S2, l'étudiant ne peut pas conserver le bénéfice de la validation de son stage hospitalier et de l'UE Compétence du MED3-S2 mais conserve le bénéfice de la validation de Présage et du module santé et environnement.

2.2 NATURE ET DEROULEMENT DES EXAMENS

Les épreuves peuvent porter sur l'enseignement donné en cours, sur l'enseignement donné en ED/TP ainsi que sur le programme de l'EDN pour les UE et les El concernés.

Les épreuves peuvent comporter des Questions à Réponse Multiple (QRM), des Questions à Réponse Unique (QRU), des Questions à Réponse Ouverte Courte (QROC), des Key Feature Problem (KFP), des zones à pointer, des schémas à annoter et des questions rédactionnelles, ainsi que toute autre modalité docimologique envisageable à l'EDN. Ces modalités peuvent être proposées dans le cadre de dossier clinique (DC), de dossier progressif (DP) ou de questions isolées (QI).

Les épreuves peuvent se dérouler sur **format papier** ou sur **tablettes numériques**, lors d'un **contrôle continu** et/ou d'un **examen terminal**.

Les étudiants ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve et le ramassage des grilles ou copies ou tablette numérique.

2.1.1 Règlement des examens sur tablettes



Bureau des examens

Règlement des examens sur tablettes

llest IMPERATIF que vous vous présentiez devant votre salle, 30 minutes avant l'horaire de démarrage de l'examen. La fermeture des portes s'effectuera 10 minutes avant le démarrage.

La répartition par salle est disponible préalablement sur Moodle. Vous devez vérifier que vous êtes bien sur les

Les recommandations seront déposées sur votre table le 1" jour des examens, merci d'en prendre à nouveau connaissance.

TOUT ETUDIANT PRIS ENFLAGRANT DELIT DE FRAUDE OU QUI TENTERA UN DEVERROUILLAGE DE L'IPAD SERA TRADUIT EN CONSEIL DE DISCIPLINE LA SANCTION PEUT ALLER JUSQU'A L'EXCLUSION DEFINITIVE DES FACULTES

Art. R. 811-11 Code de l'Education Décret n° 2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur

Vous devez avoir votre carte d'étudiant ou une pièce d'identité sur vous. Vous devez avoir connaissance de votre identifiant et mot de passe LLLE. Dans le cas contraire, vous ne pourrez accèder à la plateforme des examens.

RAPPEL:

Les téléphones portables <u>doivent être ETEINTS avant l'entrée en salle d'examen</u>. Ils seront placés, ainsi que tous vos appareils électroniques ou documents, dans vos sacs, cartables ou porte-documents qui, <u>FERMES</u>, seront déposés près du bureau des surveillants ou au fond de la salle.

TOUT ETUDIANT PORTEUR D'UN TELEPHONE PORTABLE OU APPAREIL ELECTRONIQUE EST SUSPECT DE FRAUDE.

A la fin de l'épreuve, assurez-vous que l'IPAD sur lequel vous avez composé est bien sur votre table. VOUS NE SEREZ AUTORISE(E) A QUITTER LA SALLE QU'AU SIGNAL DU RESPONSABLE DES EXAMENS. LA SORTIE SE FERA RANGEE PAR RANGEE.

Aucune nour riture ou bois son ne doit être déposée sur votre table. Les bouteilles d'eau sont autorisées au sol

Le Vice-doven Formation RUFFERT

Patrick |

2.1.2. Souveraineté du jury

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant la copie d'un candidat ni de fournir le corrigé d'une épreuve.

Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

2.3 CALENDRIER

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

2.3.1 MED3-S1

1ère session et session de rattrapage :

Enseignements thématiques

- > ET Anglais première partie
- ➤ ET IRC

Enseignements intégrés

- ➤ El Appareil digestif
- > El Appareil respiratoire
- El Urologie Néphrologie
- > El Revêtement cutané

Enseignements à choix libre (cf. site internet de la Faculté de Médecine/Moodle)

➤ ECL n°1

Passeport de Sémiologie Clinique MED3 portant sur les 4 El du MED3-S1

- > Partie 1 : Appareil Digestif et Appareil Respiratoire
- > Partie 2 : Revêtement cutané et Urologie-Néphrologie

La présence aux séances d'IRC et d'UE compétence est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiée, certificat médical ou cas de force majeure, avant la fin de la période d'enseignement.

2.3.2 MED3-S2

1ème session et session de rattrapage :

Enseignements thématiques

- ➤ ET Biopathologie Tissulaire
- > ET Anglais deuxième partie
- ➤ ET CRC
- > ET Génétique
- ➤ ET LCA

Enseignements intégrés

- ➤ El Tissu sanguin
- ➤ El Système neurosensoriel et Psychiatrie

Enseignements cliniques

- ➤ UE Cardiovasculaire
- UE Orthopédie Traumatologie Rhumatologie

Enseignements à choix libre (cf. site de la Faculté de Médecine)

➤ ECL n°2

Passeport de Sémiologie Clinique MED3 portant sur l'El Neurosensoriel - Psychiatrie et l'El Tissu sanguin

La présence aux séances de CRC, d'UE Compétence d'apprentissage par problème (APP) de l'UE de Biopathologie tissulaire et à l'ED de Pharmacologie est OBLIGATOIRE.

Toute absence doit être dûment justifiée, certificat médical ou cas de force majeure, avant la fin de la période d'enseignement.

UE compétence - Raisonnement clinique

La validation de l'UE repose sur un examen oral. Cet examen oral se déroulera à l'issue de la dernière période de stage. Il reposera sur la présentation par l'étudiant de traces portant sur le raisonnement clinique et sur la communication rédigées en stage hospitalier, suivie d'un entretien avec les examinateurs.

2.4 MODALITES DE VALIDATION DU MED3

2.4.1 FORMATION THEORIQUE

2.4.1.1 MED3-S1

En première session

La validation du semestre impose d'obtenir :

- la moyenne générale (> ou = 10/20) en prenant en compte la totalité des 7 notes des 7 UE théoriques pour un total de 30 coefficients de pondération, soit une note > ou =300/600 points
- ET la validation du Passeport de Séméiologie clinique MED3 portant sur les 4 EI.

La note à une UE donnée peut selon le cas comporter une note de QRM, de QRU, de QROC, de KFP, de QR lors de DC, de DP ou de QI, ou une note de contrôle continu selon les dispositions propres à chaque UE.

La validation impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucun des El « Appareil digestif », « Appareil respiratoire » et « Revêtement cutané ». Une **note < 8/20 est éliminatoire pour un El.**

L'El Urologie - Néphrologie ne comporte pas de note éliminatoire.

La validation globale du **Passeport de Séméiologie clinique MED3 portant sur les 4 EI** du MED3-S1 impose d'avoir réussi à répondre à **au moins 36 QRU sur 40**.

Le Passeport de Séméiologie clinique MED3 est divisé en deux parties (partie 1 portant sur les El appareil respiratoire et appareil digestif; partie 2 portant sur les El revêtement cutané et Urologie-Néphrologie) dont la validation respective impose d'avoir au moins 18/20 QRU exacts. Cependant, les deux parties sont compensables entre elles pour obtenir la validation globale de la totalité du Passeport (au moins 36/40 QRU exacts). Deux épreuves pour chaque partie du Passeport de Séméiologie clinique MED3 sont proposées aux étudiants. Ces deux épreuves sont dispensées à au moins 15 jours d'intervalle. La note la plus élevée des deux épreuves est conservée en vue de la délibération.

En cas de non validation globale du Passeport (< 36/40), il est possible de ne repasser en seconde session que la partie non validée (<18/20). Si à l'issue de ces deux épreuves, le passeport de Séméiologie clinique MED3 n'est pas validé (< 36/40 QRU exacts), l'étudiant est ajourné et doit repasser en session de rattrapage.

La validation impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucun des 2 ET.

Une note < 7/20 est éliminatoire, quel que soit le coefficient appliqué à l'ET.

La note de l'ET "IRC" sera pondérée au MED3-S1 -uniquement en 1ère session- en fonction de l'absentéisme, selon le barème suivant : à compter de la 2ème absence injustifiée pour le semestre, une pénalité de 0,5 point sur 20 est appliquée à la note de l'ET (réduction maximale de 1,5 point sur 20 pour l'ET en cas d'absences multiples).

En seconde session

L'étudiant ajourné en première session doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE où il a obtenu une note < 10/20. Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session.

Le Passeport de Séméiologie clinique de MED3 portant sur les 4 El ne fait l'objet que d'une épreuve par partie en seconde session.

La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale > ou = 10/20 sans note < 8/20 aux EI et sans note <7/20 aux ET, Passeport de Séméiologie clinique des 4 EI avec au moins 36/40 QRU exacts).

En cas de redoublement, la validation du Passeport de Séméiologie clinique de MED3 portant sur les 4 El du MED3-S1 (obtention d'au moins 36/40 QRU exacts) reste acquise. La validation globale de cet enseignement est capitalisable (conseil de faculté du 09 Mars 2021).

Si la note d'UE comporte une note de contrôle continu issue des ED, alors cette note ne fait pas l'objet d'un rattrapage en seconde session, c'est la note de contrôle continu de première session qui est réutilisée dans le calcul de la note globale de seconde session.

2.4.1.2 MED3-S2

En première session

Les enseignements théoriques sont répartis en deux modules de validation indépendante.

Le module 1 rassemble les 2 EI et les 2 UE cliniques.

Le module 2 rassemble les 5 ET et l'ECL.

La validation du semestre impose d'obtenir :

- la moyenne générale (> ou = 10/20) à chaque module prenant en compte la totalité des notes des UE théoriques constituant chaque module pour un total de 20 coefficients de pondération, soit une note > ou = à 200/400 points pour le module 1, et pour un total de 9 coefficients de pondération, soit une note > ou = à 90/180 points pour le module 2

- ET la validation du Passeport de Séméiologie clinique MED3 portant sur les El Neurosensoriel-Psychiatrie et Tissu sanguin.

La note à une UE donnée peut selon le cas comporter une note de QRM, de QRU, de QROC, de KFP, de zones à pointer, de schéma à annoter, de QR lors de DC, de DP ou de QI, ou une note de contrôle continu selon les dispositions propres à chaque UE.

La validation impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucun des 4 El et des 5 ET. Une note < 7/20 est éliminatoire pour un El ou un ET. Les deux UE cliniques ne comportent pas de note éliminatoire.

D'autre part, la validation du **Passeport de Séméiologie clinique MED3 portant sur les EI Neurosensoriel-Psychiatrie et Tissu sanguin** impose d'avoir réussi à répondre **à au moins 13 QRU sur 15**. Deux épreuves du Passeport de Séméiologie clinique MED3 sont proposées aux étudiants. Ces deux épreuves sont dispensées à au moins 15 jours d'intervalle. La note la plus élevée des deux épreuves est conservée en vue de la délibération. Si à l'issue de ces deux épreuves, le Passeport de Séméiologie clinique MED3 n'est pas validé (< 13/15 QRU exacts), l'étudiant est ajourné et doit repasser en session de rattrapage.

Par ailleurs, **la note de l'ET "CRC" sera pondérée au S2 -uniquement en 1**ère session- en fonction de l'absentéisme, selon le barème suivant : à compter de la 2ème absence injustifiée pour le semestre, une pénalité de 0,5 point sur 20 est appliquée à la note de l'ET (réduction maximale de 1,5 point sur 20 pour l'ET en cas d'absences multiples).

En seconde session

L'étudiant ajourné en première session pour les modules 1 et/ou 2 doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE où il a obtenu une note < 10/20 au sein d'un même module. Les autres UE où les notes sont > ou = 10/20 sont capitalisées pour la seconde session. Le Passeport de Séméiologie clinique de MED3 ne fait l'objet que d'une seule épreuve en seconde session. Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session.

La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale > ou = 10/20 pour chaque module, sans note < 7/20 aux EI, aux ET.

Si la note d'UE comporte une note de contrôle continu issue des ED, alors cette note ne fait pas l'objet d'un rattrapage en seconde session, c'est la note de contrôle continu de première session qui est réutilisée dans le calcul de la note globale de seconde session.

En cas de redoublement, la validation du Passeport de Séméiologie clinique de MED3 portant sur les El Neurosensoriel/Psychiatrie et Tissu sanguin (obtention d'au moins 13/15 QRU exacts) reste acquise. La validation de cet enseignement est capitalisable (conseil de faculté du 9 Mars 2021).

Le passage dans l'année supérieure est conditionné par la validation de l'éventuelle dette du Passeport de Séméiologie Clinique MED2 (conseil de faculté du 26 juin 2019).

2.4.2 FORMATION PRATIQUE

Stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières

Les stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières sont OBLIGATOIRE.

La validation des stages est effectuée par le chef de service ou le tuteur par l'intermédiaire de la fiche d'évaluation. La fiche d'évaluation sera remise à chaque étudiant en début d'année. L'étudiant est responsable de sa fiche d'évaluation et de son retour au secrétariat de MED3.

En cas d'absence non justifiée à un stage clinique d'initiation aux fonctions hospitalières, un stage obligatoire de rattrapage sera imposé.

Le passage en année supérieure est conditionné par la validation des stages.

PRESAGE (cf. livret stages-présage)

La présence des étudiants à toutes les séances d'apprentissage des gestes est OBLIGATOIRE.

Toute absence injustifiée sera pénalisée et entraînera, par absence injustifiée, la perte de 1 point sur 20 sur la moyenne générale du MED3-S1 ou la perte de 0,5 point sur 20 sur la moyenne générale de chaque module du MED3-S2 (1ère session uniquement).

• UE COMPETENCE Raisonnement clinique

La validation de l'UE Compétence est semestrielle et indépendante des autres UE.

Pour le MED3-S1, la validation repose sur la présence obligatoire aux séances.

Pour le MED3-S2, la validation repose sur une note d'examen oral égale ou > 10/20. En cas de note d'oral < 10/20, l'étudiant est ajourné et devra passer un oral de rattrapage en seconde session selon les mêmes modalités qu'en première session.

Toute absence injustifiée aux séances du MED3-S1 sera pénalisée et entraînera, par absence injustifiée, la perte de 0,5 point sur 20 sur la moyenne générale du MED3-S1 (1ère session uniquement).

2.4.3 SERVICE SANITAIRE

Le service sanitaire est **OBLIGATOIRE**.

Le passage en DFASM est conditionné par la validation du service sanitaire.

La validation du service sanitaire par un étudiant doublant et plus reste acquise.

2.5 COEFFICIENTS

COEFFICIENTS MED3-S1						
Unités d'Enseignement	Type d'examen	Durée	ECTS	Coefficient	Points	
El Appareil Digestif	QROC	1h30	6	7	/140 pts	
El Appareil Respiratoire	QROC	1h30	6	7	/140 pts	
El Urologie-Néphrologie	DP, KFP, QI	2h30	7	7	/140 pts	
El Revêtement cutané	QROC	1h15	2	4	/80 pts	
ET Anglais-première partie	Contrôle continu (50%) Ex. final QRM (50%)	0h45	1	1	/20 pts	
ET IRC	DC, QI	1h	1	1	/20 pts	
ECL n° 1 ou Master	Se reporter à « <i>Moodle »</i>		2	3	/60 pts	
TOTAL					/600 pts	
UE Compétence –Raisonnement clinique			1	-	-	
UE Stage hospitalier			1	-	-	
Présage			1	-	-	
Passeport Séméiologie MED3 - Appareil Digestif - Appareil Respiratoire - Revêtement cutané - Appareil Uro Néphrologie	20 QRU 20 QRU	0h40 0h40	2	-	VAL si > 35/40 QRU	

COEFFICIENTS MED3-S2							
Unités d'Enseignement	Type d'examen possible	Durée	ECTS	Coefficient	Points		
	MODUL	E 1					
El Tissu Sanguin	QROC	1h	1	1	/20 pts		
El Système Neurosensoriel et Psychiatrie	QROC	2h	6	6	/120 pts		
UE Cardio-vasculaire	DP, KFP, QI	2h30	6	7	/140 pts		
UE Orthopédie – Traumatologie - Rhumatologie	DP, KFP, QI	2h30	6	6	/120 pts		
Sous-total					/400 pts		
	MODUL	E 2					
ET Biopathologie Tissulaire	DP, KFP, QI	1h30	1	1	/20 pts		
ET Génétique	QI	0h40	1	1	/20 pts		
ET Anglais – 2° partie	Contrôle continu (25%) Ex. final: QROC (50%), QR (25%)	2h	1	2	/40 pts		
ET CRC	DP (60%), QI (40%)	1h	1	1	/20 pts		
ET LCA	QRM (50%) + Contrôle continu (50%)	1h	1	1	/20 pts		
ECL n°2 ou Master	Se reporter à « <i>Moodle</i> » 2 3				/60 pts		
Sous-total	/180 pts						
UE Compétence – Raisonnement clinique	Examen oral	12min par trace	1	1	/20 pts		
UE Stage Hospitalier			1	-	-		
Présage			1				
Sous-total	/ 600 pts						
Passeport Séméiologie clinique	15 QRU	0h40	1	-	VAL si >12/15 QRU		